



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

La COMMISSION MÉDITERRANÉENNE  
du DÉVELOPPEMENT DURABLE

CMDD

**DÉVELOPPEMENT  
D U R A B L E**  
DANS LA  
**RÉGION MÉDITERRANÉENNE**  
SYNTHÈSE DU BILAN STRATÉGIQUE



La présente publication peut être reproduite  
en tout ou en partie et sous toute forme, à des fins éducatives ou non lucratives,  
sans autorisation spéciale du titulaire du copyright,  
sous réserve que la source soit mentionnée.

Le PNUE/PAM souhaite recevoir un exemplaire  
de toute publication utilisant la présente comme source.

La présente publication ne peut être utilisée  
pour la revente ou à toute autre fin commerciale  
sans autorisation écrite préalable du PNUE/PAM.

Les appellations géographiques employées dans cette publication  
et la présentation des données qui y figurent  
n'impliquent de la part de l'éditeur  
ou des organisations participantes aucune prise de position  
quant au statut juridique des pays ou territoires et de leurs autorités,  
ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



Coordonné par Arab Hoballah

Rédigé par Daphne Kasriel

Mise en page par /fad.hatz

Photos par Andreas Demetropoulos

Dessins par Nikolaos St. Chatzigeorgakidis

Imprimé par Damiano T.



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

La COMMISSION MÉDITERRANÉENNE  
du DÉVELOPPEMENT DURABLE

**CMDD**

# DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

SYNTHÈSE DU BILAN STRATÉGIQUE



## RESUME

Le Bilan stratégique, récemment publié, et qui fait le point des progrès politiques et institutionnels accomplis sur la voie d'un développement durable en Méditerranée, représente le premier état des lieux qu'entreprend de lui-même le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), s'agissant notamment de son instrument de promotion du développement durable dans la région - la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).

Le Bilan offre une analyse sans complaisance des difficultés initiales soulevées par un mandat ambitieux et complexe: il évalue dans quelle mesure les décisions prises par la communauté méditerranéenne ont été effectivement mises en œuvre. Il offre aussi, de la part des pays méditerranéens, des mises à jour encourageantes qui montrent combien ceux-ci ne cessent de s'ouvrir à la conception du développement durable.

Il est à souhaiter que cette publication insuffle un nouvel élan politique aux efforts engagés dans la région en faveur du développement durable, et qu'elle servira de guide pratique pour aider d'autres régions du monde confrontées à des enjeux aussi lourds et soucieuses de traduire en actions concrètes les principes du développement durable. Surtout, elle jette les bases de l'élaboration prochaine d'une Stratégie de développement durable en Méditerranée.

Le Bilan stratégique se fonde sur les réponses à des questionnaires détaillés adressés à 20 États méditerranéens et à l'Union européenne (UE) ainsi qu'aux autres membres de la CMDD - organisations non gouvernementales (ONG) et autorités locales avant tout. Il est aussi étayé par des études sur la coopération régionale en Méditerranée, les principaux groupes de la société et la relation du PAM au développement durable.

Au nombre des principales pierres d'achoppement que recense le Bilan, il y a le fait que les politiques d'environnement ont encore trop peu d'incidences sur les politiques de développement par suite d'un cloisonnement excessif qui ne permet pas d'aborder les thèmes constitutifs d'une démarche intégrée.

Les politiques de développement durable dépendent aussi trop exclusivement du secteur public, alors qu'elles doivent favoriser les partenariats entre secteurs public et privé, donnant ainsi naissance à de nouvelles formes coopératives du processus décisionnel dont le besoin se fait de plus en plus sentir dans l'administration centrale et la gestion locale.

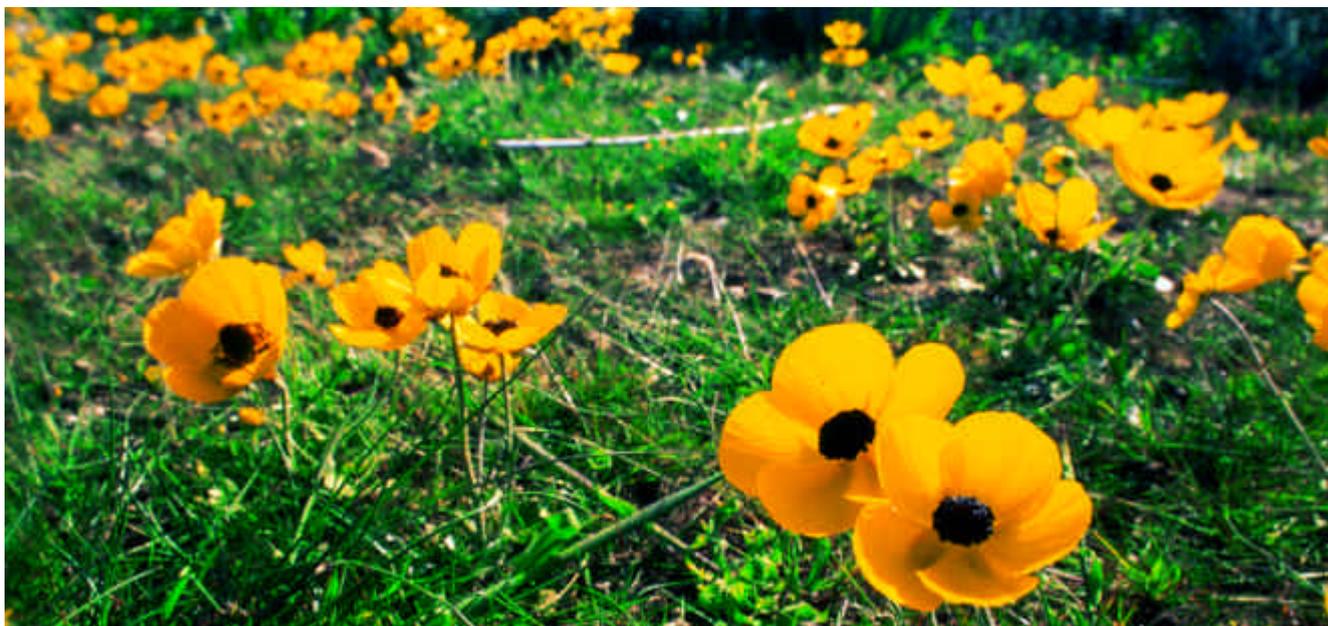
Le Bilan appelle aussi l'attention sur la nécessité de veiller à ce qu'une participation dynamique des ONG s'ancre dans la pratique quotidienne et à ce que soient prises en compte les capacités différentes des pays en fonction de leur stade de développement. Il met l'accent sur les besoins des générations futures et, partant, sur une perception à long terme du développement souvent mise de côté dans la course à la prospérité immédiate et en raison de l'accélération des évolutions.

La difficulté de donner, au niveau national, une expression concrète aux mesures adoptées par la communauté méditerranéenne en faveur du développement durable, montre que ce nouveau concept n'est pas encore parvenu à mobiliser tous les secteurs de la société et que les États ont tardé à appliquer certaines des décisions prises. Le Bilan préconise donc la mise en place d'un plus grand nombre de commissions nationales du développement durable dont les membres pourraient ensuite siéger au sein de la CMDD.

Il décèle aussi une certaine ambiguïté dans le rôle de la CMDD, puisque ce lieu de discussion est aussi perçu, parfois, comme instance d'exécution. Et il constate qu'il convient d'asseoir sur des bases solides les meilleures procédures de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la CMDD qui ont été adoptées par les Parties contractantes.

Le Bilan stratégique met en exergue plusieurs éléments essentiels qui favoriseraient le succès d'une stratégie méditerranéenne du développement durable :

- faire jouer pleinement leur rôle aux États et favoriser le rôle émergent des collectivités locales
- s'appuyer sur toutes les composantes de la société civile - touristes y compris - pour sauvegarder les ressources naturelles et la vitalité des écosystèmes au moyen de campagnes ambitieuses de sensibilisation
- rechercher l'équité économique et sociale et un approfondissement de la démocratie dans le respect des valeurs ancestrales des communautés
- promouvoir les activités scientifiques et les réalisations technologiques
- renforcer les ressources humaines
- engager toutes les réformes législatives, financières, commerciales et économiques qui sont indispensables et susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable
- améliorer la communication, veiller à ce que les travaux et résultats de la CMDD bénéficient d'une large diffusion dans l'opinion méditerranéenne, auprès des institutions compétentes et au sein des secteurs concernés de la communauté internationale, et suivre étroitement la mise en œuvre des propositions de la CMDD qui ont été adoptées
- encourager un resserrement de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud en Méditerranée.



## LES OBJECTIFS DU BILAN STRATÉGIQUE

Le Bilan stratégique de la CMDD, sur lequel se fonde la présente synthèse, a été rédigé par le Secrétariat du PAM en 2000, sous la supervision du Comité directeur de la CMDD. Il est destiné à jeter les bases de l'établissement d'une Stratégie méditerranéenne du développement durable ainsi qu'à contribuer à l'élaboration du troisième rapport du PNUE sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO 3), aux préparatifs du Deuxième Sommet de la Terre de 2002, ainsi qu'à faire l'objet d'une large diffusion auprès des pays et partenaires concernés.

Il continue d'exister un hiatus entre l'ampleur des dégâts mis en lumière à l'échelle de la planète, par exemple par la CNUED lors du Premier Sommet de la Terre de 1992, et l'insuffisance notoire de la mobilisation des acteurs politiques et socio-économiques en faveur de l'environnement et du développement durable.

Les obstacles sont connus et comprennent la difficulté de bien appréhender le concept de développement durable et de surmonter des intérêts à court terme et des droits acquis, la persistance de modes de consommation et de production dénués de durabilité, les sollicitations abusives des ressources naturelles, le poids de la dette ainsi que des difficultés à résoudre les questions de financement et de transfert des technologies écologiquement rationnelles.

### **Le cadre de la protection de l'environnement en Méditerranée**

Vingt pays méditerranéens et l'Union européenne sont Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le cadre juridique qui sous-tend le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), une entreprise de coopération pour la protection de l'environnement de l'ensemble de cette région qui est menée, depuis 1975, sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

D'abord conçu pour s'attaquer à la pollution de la mer, le mandat du PAM a été élargi afin d'y inclure les activités des pays riverains de la Méditerranée qui sont situées à terre et exercent de fortes pressions sur les ressources du littoral, génèrent d'énormes quantités de déchets et finissent par dégrader des paysages vulnérables et menacés.

Aujourd'hui, le PAM est coordonné par une Unité basée à Athènes qui supervise en outre six Centres d'activités régionales (CAR) exécutant des programmes et dotés de compétences techniques dans des domaines bien précis tels que la gestion intégrée des zones côtières et les scénarios environnement-développement du futur, ainsi qu'un programme MED POL consacré à la lutte contre la pollution.

Dès 1994, dans le sillage de l'Agenda 21 largement diffusé à l'occasion du Sommet de la Terre de Rio et qui met en relief la nécessité d'intégrer des considérations d'environnement dans tous les aspects du développement, la région méditerranéenne a adapté ce document à son contexte spécifique en se dotant d'un Agenda MED 21 qui met l'accent sur des domaines tels que le tourisme, les transports maritimes, l'aquaculture et le patrimoine culturel.

Ce programme a fourni un cadre de réflexion pour définir les objectifs à atteindre concernant les enjeux à dimensions économiques et sociales, la conservation et la gestion des ressources, le renforcement du rôle des principaux groupes de la société, et le renforcement des moyens de la mise en œuvre.

En 1995, fortes d'une expérience partagée d'un quart de siècle, les Parties contractantes ont révisé la Convention de Barcelone et le Plan d'Action pour la Méditerranée pour y inclure expressément les questions de développement durable - ce que traduit le changement d'intitulé du PAM en "Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée" - et elles ont créé la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).

La région méditerranéenne est confrontée à la tâche délicate de répondre aux légitimes aspirations au développement de larges franges de sa population tout en étant consciente de la rareté des ressources nécessaires pour assurer ce développement.

Les grands défis tiennent à quelques faits: les sols et l'eau, ressources peut-être les plus précieuses, sont appauvris et dégradés; les besoins alimentaires d'une population de la rive Sud dont on prévoit encore l'accroissement se font pressants; le littoral est convoité et menacé, notamment par la pression touristique; le fragile écosystème méditerranéen est l'objet de dégradations chroniques; les cultures traditionnelles subissent le choc des technologies nouvelles; et enfin il y a souvent un contexte de conflits et de tensions peu propices au développement.



### **La Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)**

En tant qu'organe consultatif représentatif des États tout en étant largement ouvert aux principaux groupes de la société grâce à sa composition novatrice, la CMDD a été en mesure d'apporter un concours effectif aux Parties contractantes par ses propositions destinées à mettre en œuvre une stratégie régionale de développement durable en Méditerranée.

Son mandat lui assigne explicitement "d'identifier, d'évaluer et d'examiner les grands problèmes économiques et sociaux relevés par l'Agenda MED 21, de formuler à ce sujet des propositions appropriées à l'intention des réunions des Parties contractantes, d'évaluer le caractère effectif de la mise en œuvre des décisions prises par les Parties contractantes et de faciliter l'échange d'informations entre les institutions menant des activités relatives au développement durable en Méditerranée".

Il lui est en outre assigné, de manière significative, "de renforcer la coopération régionale et de rationaliser la capacité décisionnelle intergouvernementale dans le Bassin méditerranéen pour l'intégration des questions d'environnement et de développement".

De par sa composition même, la CMDD a contribué à affiner l'image de la Méditerranée en tant qu'éco-région soucieuse de mobiliser toutes les forces vives de la société civile au service du développement durable. Elle relaie en Méditerranée l'activité de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD-ONU).

## Pourquoi ce Bilan stratégique?

Le Bilan stratégique vise à évaluer les progrès accomplis en matière de développement durable au cours des dernières années dans l'éco-région méditerranéenne, avec quelques grandes questions à la clef. Dans quelle mesure le concept a-t-il mobilisé les membres de la société civile?

Dans quelle mesure les États se sont-ils eux-mêmes évertués à mettre en œuvre les décisions prises? Un autre type de croissance et de développement davantage respectueux de l'écosystème et de ses ressources naturelles, dont le devenir est sérieusement compromis, est-il envisageable dans le contexte actuel des relations entre l'Europe et les pays en développement de la région et de l'écart croissant que l'on enregistre entre le Nord et le Sud dans les domaines démographique, économique, technologique et socio-culturel?

Croissance démographique, urbanisation, littoralisation, développement du tourisme, contribuent fortement aujourd'hui à l'artificialisation accélérée du paysage méditerranéen et au processus de dégradation, malgré une prise de conscience relativement ancienne de la nécessité de protéger l'environnement, jalonnée par de nombreuses initiatives des gouvernements et de l'UE - dont la création du PAM.

La simple préoccupation écologique portant sur la pollution, la gestion des déchets, etc., et l'évaluation de leur impact sur l'environnement, ne remettent pas en cause les bases du système économique et social actuel, mais elles retardent plutôt les points de rupture entre la société et son cadre de vie. C'est dans la mesure où l'ensemble des activités humaines sont marquées par l'approche environnementale que l'on touche au développement durable.

## Des objectifs spécifiques

**Le Bilan stratégique a entre autres objectifs spécifiques :**

- **de mettre en exergue les efforts d'impulsion et de coordination accomplis à l'échelle régionale par le PAM, sous forme d'un bilan critique exhaustif des actions menées depuis 1995;**
- **de mettre en évidence les avancées réalisées par les pays, à différents niveaux, dans la voie de la durabilité en termes de réformes effectives, d'intégration réelle des préoccupations environnementales dans les programmes de développement et de renforcement des capacités;**
- **d'évaluer le rôle joué par les partenaires régionaux du PAM et les États méditerranéens;**
- **d'avancer des propositions d'action pertinentes à même d'améliorer l'efficacité du PAM, d'impliquer davantage les partenaires concernés et de renforcer les capacités de mise en œuvre, par les Parties contractantes, des politiques et stratégies de développement durable.**

La Méditerranée, en tant qu'espace de partenariat Nord-Sud entre l'Europe et les autres pays méditerranéens, devrait être le terrain d'exercice et d'application du concept de développement durable.

La présence de biens communs tels que la mer et les zones côtières appelle une gestion commune des questions environnementales, tandis qu'en regard le développement inégal des économies et des pays riverains, la présence de zones de pauvreté, l'existence de conflits ou de tensions représentent des handicaps importants à une telle approche concertée.

**La mise en œuvre, par les pays, de mesures en faveur du développement durable nécessite :**

- **une meilleure compréhension pratique des exigences du développement durable**
- **une cohérence des mécanismes à activer avec les objectifs fixés**
- **un certain niveau d'autorité pour influencer le comportement et favoriser l'adhésion de tous les citoyens et leur implication effective**
- **la cohésion et la conviction des capacités humaines en charge de la prise de décision et de la mise en œuvre.**

**Une stratégie méditerranéenne devrait tirer parti d'autres expériences régionales et, pour éviter l'échec :**

- **faire jouer pleinement leur rôle aux États et favoriser le rôle émergent des collectivités locales ;**
- **s'appuyer sur toutes les composantes de la société civile ;**
- **rechercher l'équité économique et sociale et prendre en compte les valeurs ancestrales des communautés ;**
- **promouvoir l'activité scientifique et les acquis technologiques ;**
- **renforcer les ressources humaines.**

Il est certain que seules des réformes constituant autant d'ensembles de mesures de nature réglementaire, fiscale, financière, commerciale ou économique, permettraient les changements étendus et de longue portée qu'appelle le développement durable. Ces réformes favoriseraient aussi la croissance, atténueraient la pauvreté et réduiraient les inégalités de revenus.

Les objectifs des réformes et des décisions à prendre reviennent ainsi à rechercher l'efficacité en termes de rationalisation de l'activité économique, à instaurer l'équité en termes de justice sociale et de bien-être partagé, à préserver la base des ressources naturelles en termes de recouvrement des coûts réels de leur utilisation.

La planification de réformes en rapport avec le développement durable n'est pas aisée car elle est au cœur de la politique institutionnelle et économique des pays, soulève des questions sensibles telles que la redistribution des bénéfices, la participation aux décisions et la compensation.

## LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT EN MÉDITERRANÉE

### Le contexte méditerranéen

Au carrefour de trois continents, et en tant qu'éco-région, la mer, la côte et la terre de la Méditerranée revêtent des significations multiples dans l'esprit et le vécu de ses habitants. Ses ressources naturelles sont un actif - par exemple sa flore riche de quelque 25 000 espèces -, tout comme ses 46 000 km de linéaire côtier. Cependant, ces ressources sont également vulnérables. Ainsi sa richesse faunistique est largement affectée par la pression humaine, comme en témoigne le déclin constant des effectifs de grands mammifères terrestres et marins, et les forêts reculent, ne représentant plus que 5% de leur superficie originelle.

Les ressources en eaux sont également rares et mal réparties - les pays de la rive Nord bénéficiant de 86% des ressources du Bassin alors que les deux tiers des ressources du Sud sont d'origine exogène. Des risques naturels importants en termes d'érosion hydrique et éolienne des sols ouvrent la voie à la désertification. Les pertes affectent le tiers des terres du Bassin, se traduisant par l'entraînement en mer de quelque 330 millions de tonnes de matière en suspension par an.

Le développement aiguise la concurrence dans l'utilisation des ressources naturelles. L'agriculture, conditionnée par la limitation des ressources et fortement tributaire de l'irrigation, qui absorbe 75% des prélèvements d'eau de la région, doit faire face à la salinisation des sols qui progresse dans le Sud du fait des mauvais drainages et des fortes évaporations.

Ces processus s'accompagnent d'une industrialisation rapide qui gagne la rive Sud et dispute l'espace littoral à l'urbanisation, d'un tourisme prospère croissant de plus de 5% par an, avec aujourd'hui plus de 150 millions de visiteurs internationaux et nationaux, et disposant encore d'un potentiel de sites dans les arrière-pays, voire sur certains segments du littoral sud, ainsi que d'un trafic maritime actif qui représente le tiers du trafic mondial mais ménage une place croissante aux transports terrestres et aériens.

Les îles sont des écosystèmes vulnérables à l'équilibre instable entre environnement, économie et société. Très différents par leur taille, leur facilité d'accès, leur densité démographique et leur statut politique, elles ont en commun une forte identité locale, un riche patrimoine culturel et un environnement exceptionnel. Elles ont tendance à partager aussi un retard de développement, les fluctuations de leurs économies, tandis que leurs populations rurales et leurs sociétés sont affectées par l'attraction des villes du continent et le tourisme, dont les pressions s'exercent au détriment de leur environnement, reste néanmoins pour nombre d'entre elles la principale source de revenus. Le développement durable nécessitera une stratégie adaptée aux besoins de nombre des îles de la région.

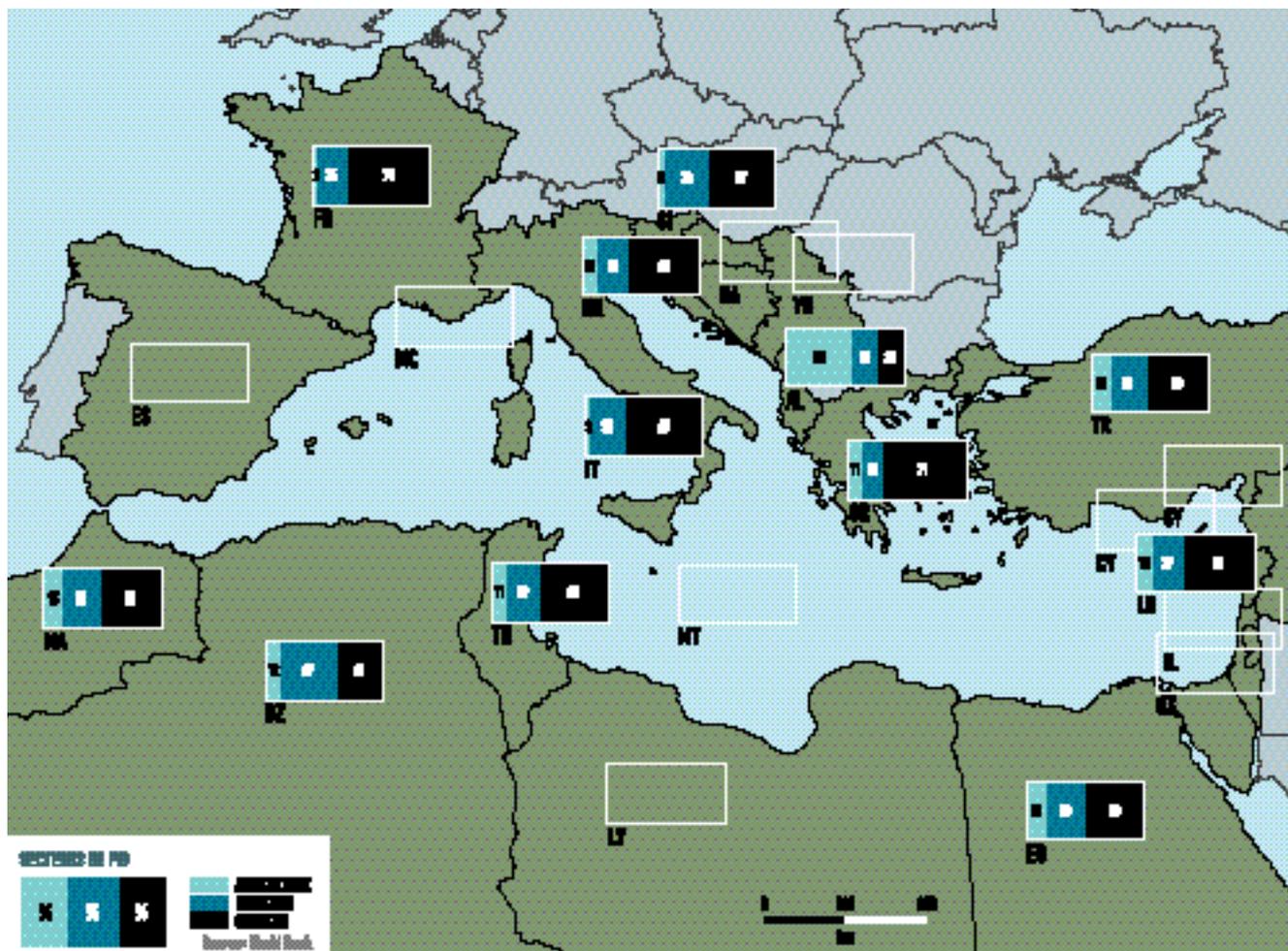
### Un espace de contraste

Bien que désormais stabilisée dans les pays du Nord, en l'espace d'un demi-siècle la population des pays méditerranéens a enregistré une hausse spectaculaire de 210 à 430 millions d'habitants. Une très forte urbanisation a accompagné cet accroissement démographique, renforçant considérablement la littoralisation, avec des pressions drastiques sur des ressources rares et une vive concurrence entre les usagers de l'espace, entraînant des problèmes d'alimentation en eau, de traitement des déchets, de pollution atmosphérique et d'aménagement urbain.

L'aggravation de l'exode rural compromet la capacité des grandes agglomérations urbaines de jouer leur rôle d'intégration et d'aide à la sociabilisation des nouveaux venus.

Si la croissance économique est, en tendance, plus marquée dans les pays de la rive Sud que dans ceux de la rive Nord, d'une part, le décalage de poids relatif des économies respectives du Sud et du Nord est considérable et, d'autre part, la croissance démographique du Sud est telle que le bénéfice de la dynamique est largement atténué en termes de PIB.

Dans le Sud, une partie non négligeable de la population est exclue du bénéfice de la croissance économique du fait du fort écart à la moyenne des niveaux de vie. Ainsi, flux économique et flux démographique aboutissent à un écart croissant entre les pays du Nord et ceux du Sud de la Méditerranée.



## Les questions vitales de la région

### CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

L'élaboration des politiques de développement durable doit nécessairement s'inscrire dans le contexte macro-économique et financier international, régional et national. Des taux de croissance faibles (analogues aux moyennes mondiales), des finances publiques déséquilibrées et l'accroissement de l'endettement ne sont pas des facteurs favorables à des préoccupations de type qualitatif.

Tous les indicateurs relatifs au développement humain - comme la santé, le niveau scolaire et le revenu par habitant - ont progressé favorablement dans l'ensemble de la région qui accuse une proportion de pauvreté absolue inférieure aux autres régions du monde. Toutefois, les disparités économiques se sont globalement accentuées entre les pays de la région.

Au sein de l'Union européenne (UE), l'intégration économique et monétaire s'est poursuivie, et les derniers pays méditerranéens à y avoir adhéré (Espagne, Grèce) ont pu bénéficier du grand marché ainsi que d'une aide importante au développement, deux facteurs qui ont permis une hausse spectaculaire de leur revenu national et un essor de leurs infrastructures, y compris environnementales.

À l'inverse, depuis 1990, les économies des pays de l'Europe centrale et de l'Est ont connu de sérieux soubresauts, aggravés parfois par des conflits armés. Ces économies sont entrées dans une phase de transition et de restructuration.

Au cours de la dernière décennie, dans un contexte de libéralisation des échanges lié à la fois aux accords du GATT/OMC et aux accords commerciaux avec l'UE, les balances commerciales se sont détériorées dans la plupart des pays méditerranéens, ce qui est notamment le cas pour la Grèce et l'Espagne, pays les plus récemment admis au sein de l'UE, ainsi que pour Israël, la Tunisie et la Turquie, pays qui ont conclu des accords commerciaux avec elle.

En dépit de l'essor soutenu du tourisme, la balance des paiements courants de certains pays accuse des déficits assez importants atteignant jusqu'à 5% du PIB. Cette situation pose d'autant plus question que l'inflation a été généralement maîtrisée et que les finances publiques sont mieux gérées. Dans l'ensemble, le montant des investissements étrangers reste modeste dans la plupart des pays méditerranéens.

Le niveau de l'endettement extérieur varie de 30 à 110% du PIB dans certains d'entre eux, si bien que le service de la dette ampute une part substantielle des revenus, à quoi s'ajoute le fait que la part des dépenses militaires demeure plus élevée que la moyenne mondiale. Quant à l'élévation du prix du pétrole, si elle se confirmait, elle devrait améliorer en partie la situation des pays producteurs.

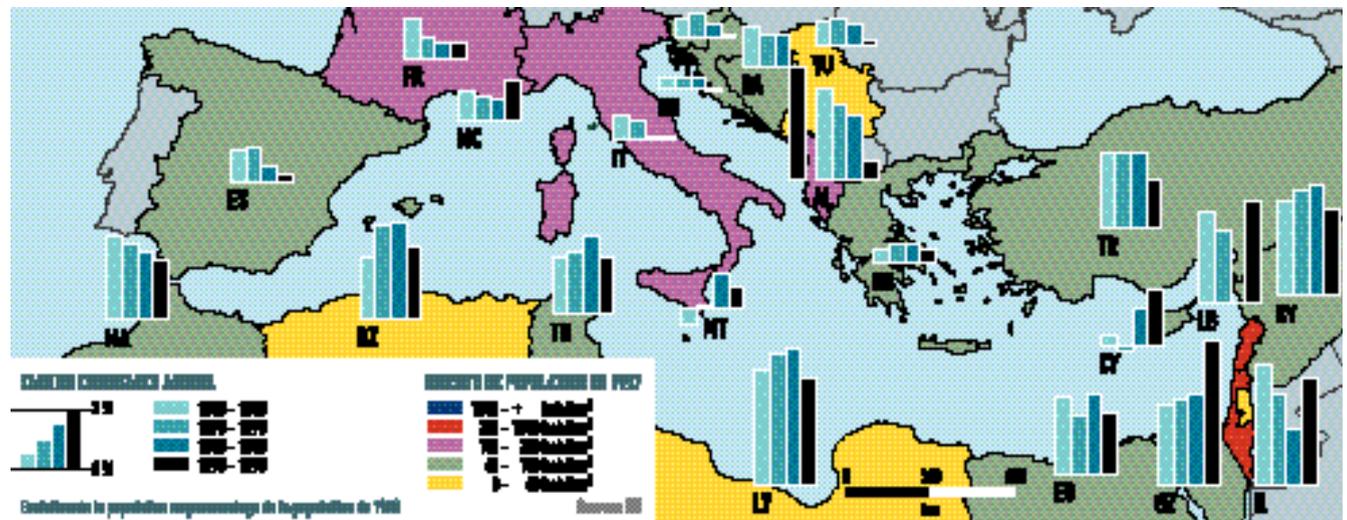
En tout état de cause, la détérioration des échanges extérieurs peut expliquer l'effort constant de promotion du tourisme, ce qui, compte tenu de l'impact environnemental de cette activité, appelle la vigilance pour que le souci d'équilibrer les paiements courants n'incite pas certains pays à dépasser la capacité d'accueil que peut supporter le milieu naturel et à sacrifier les espaces et les paysages naturels.

## Aspects socio-économiques

### LA PRESSION DÉMOGRAPHIQUE

Selon les prévisions, la population méditerranéenne atteindra les 550 millions d'habitants en 2025. Les pays du Nord, qui recensaient les deux tiers de la population totale en 1950, n'en auront plus que le tiers en 2025. Parallèlement, la population des pays du Sud aura été multipliée par 5. Ce basculement sera accompagné d'un vieillissement au Nord et d'un rajeunissement au Sud, se traduisant par une augmentation des demandes d'emplois dans les villes côtières du fait d'une littoralisation accélérée et d'une urbanisation qui concernera plus de 75% de la population en 2025.

Pareille évolution impliquera pour les pays de la rive Sud des besoins considérablement accrus en produits alimentaires, en biens industriels, en énergie, en logements, en eau, etc., avec des répercussions fâcheuses pour l'environnement.



### UNE AGRICULTURE TRÈS DIFFÉRENCIÉE ENTRE LE NORD ET LE SUD

Les politiques de l'Union européenne ont modernisé l'agriculture au Nord et conduit à une plus grande dépendance à l'égard de la recherche agronomique, des intrants chimiques et des politiques structurelles. Il en est résulté une agriculture intensive génératrice de pollution, avec l'abandon de vastes superficies exposées aux risques d'incendie et d'érosion. De leur côté, les pays de la rive Sud sont soumis à la pression démographique et à l'intensification de l'agriculture irriguée dans un contexte aride beaucoup moins favorable que dans le Nord, ce qui imposera une extension des terres cultivées au détriment des surfaces boisées et des pâturages ainsi que le recours de plus en plus contraignant aux ressources naturelles - l'eau notamment. Les options de prélèvement, telles que l'exploitation d'aquifères fossiles non renouvelables, ou les options géopolitiques comme l'exploitation des cours d'eau transnationaux, posent des problèmes politiques. La production halieutique, notamment insuffisante au regard des besoins des pays méditerranéens, soulève avec acuité la question de la rationalisation de la pêche et celle du développement de l'aquaculture.

### **UNE INDUSTRIALISATION ÉNERGIVORE**

Du fait du déclin relatif des industries lourdes dans les pays du Nord, ces derniers ont tout lieu de développer des industries de nouvelle génération comme les biotechnologies et l'électronique. Ainsi est-il prévu que la production d'acier des pays du Sud représentera en 2025 une fois et demie celle des pays du Nord.

Il est également prévu que le Sud se trouvera dans la nécessité d'importer des sources d'énergie, comme le pétrole, alors que la demande d'énergie domestique s'élèvera à proportion de l'urbanisation et de l'industrialisation. La consommation électrique, par exemple, devrait quadrupler dans les pays du Sud d'ici à 2025.

### **L'ESSOR DU TOURISME ET DES LOISIRS DE PLEIN AIR**

Un tiers des touristes mondiaux choisissent la Méditerranée comme destination, et sur les 450 millions des visiteurs annuels de la région, 100 millions séjournent sur le littoral. Ce chiffre est susceptible de doubler ou même de tripler à l'horizon 2025, au risque de diminuer l'attractivité de ces destinations, de menacer le secteur du tourisme - une source vitale de devises fortes pour l'ensemble de la région et un facteur essentiel de développement pour les pays du Sud. Cette éventuelle désaffection pourrait toutefois rééquilibrer ce secteur d'activité entre les deux rives de la Méditerranée.

### **UNE URBANISATION ACCÉLÉRÉE SUR LA RIVE SUD**

La population urbaine de la Méditerranée devrait s'établir à quelque 430 millions d'habitants en 2025, soit un taux d'urbanisation de 77% - une ville comme Le Caire gagne en moyenne 1000 habitants par jour et la densité au cœur d'Alger atteint 200.000 habitants au km<sup>2</sup>. En revanche, la population urbaine du Nord se stabilisera autour de 90%.

Pour répondre à ces évolutions, les besoins en infrastructures de base des zones urbaines n'ont pas toujours pu être satisfaits en termes de logements, d'emplois et de transports publics.



## **DES SERVICES DE TRANSPORT EN MAL D'ÉVOLUTION**

La région est confrontée à un accroissement excessif du transport individuel par voiture; le parc automobile dépasse les 60 millions d'unités et pourrait atteindre 175 millions en 2025, ce qui correspondrait à un décuplement dans les pays du Sud. Il faudrait donc créer des infrastructures routières dont l'emprise au sol consommerait quelque 20.000 km<sup>2</sup>. La mise à disposition de transports en commun modernes, peu polluants, sûrs et économes est vitale mais reste tributaire de modèles de développement économique.

Le chemin de fer, moins développé dans le Sud, mais offrant la possibilité de désenclaver les arrière-pays, nécessite encore de gros investissements pour être compétitif avec le transport maritime pour les pondéreux et avec le transport aérien pour les passagers.

## **DES BESOINS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT**

Une éducation et une formation en matière d'environnement au moyen d'approches holistiques qui intègrent les diverses disciplines - les sciences, les arts et même l'éthique - doivent s'adapter aux mutations sociales actuelles qui transforment les liens fondamentaux entre l'être humain et son milieu. C'est pourquoi la protection et la réhabilitation de l'écosystème méditerranéen appellent un engagement individuel et collectif des Méditerranéens pour préparer l'émergence d'un citoyen responsable ouvert à la pratique de la participation décentralisée.

## **Aspects environnementaux**

### **LE RÉTRÉCISSEMENT DU COUVERT FORESTIER**

Malgré l'importance de leur rôle écologique et social, les forêts et terres boisées continuent de se dégrader du fait de l'aridité du climat et de l'intérêt économique qu'elles représentent en termes de matière première, de packages et d'énergie. La pression qui s'exerce sur elles, dans le Sud, est susceptible de s'atténuer avant 2025, moyennant des mesures d'accompagnement; dans le Nord, la politique de réhabilitation des terres abandonnées par l'agriculture permet de regagner le terrain perdu. Surpâturages, incendies, surfréquentation touristique, urbanisation, augmentation de la population rurale et pluies acides affectent négativement les efforts de reboisement.

### **LA DÉGRADATION DES SOLS**

Support de la production de biomasse mais aussi réserve biologique importante, héritage culturel inscrit dans les paysages façonnés par les sociétés humaines, le sol est un milieu dont la protection s'impose, car sa régénération naturelle ne peut suivre le rythme accéléré de sa dégradation par l'homme.

Faute d'une utilisation durable des sols, il se produira un abandon des terres dégradées, une contamination des denrées alimentaires, une baisse de la fertilité et des rendements, des coûts de restauration, la réduction de la durée de vie des barrages. L'incapacité d'enrayer le processus d'érosion dans les régions où pluies torrentielles et fortes pentes ajoutent leur action constitue une réelle menace pour l'environnement, en particulier dans les pays du Sud.

### **LA SALINISATION MENAÇANTE**

La salinisation pose problème lorsque les pluies n'excèdent pas 600 mm/an. Là où le sol, l'eau de pluie ou d'irrigation le permettraient, des rendements agricoles élevés ont été obtenus. Cependant, le passage à une agriculture industrielle a eu des conséquences néfastes en termes de salinisation de l'eau aussi bien que du sol. Une mauvaise gestion de l'irrigation, l'absence de drainage, le manque d'entretien des canaux ainsi que la surexploitation des eaux souterraines et de l'évaporation des eaux de surface se traduisent par l'apparition et l'extension de la salinité des sols.

### LA PRESSION SUR LES RESSOURCES EN EAU

Bien que la demande en eau soit variable, elle augmente et elle a doublé en un siècle. Dans beaucoup de pays du Sud, la consommation en eau dépasse déjà 50% des ressources en eau naturelles renouvelables, et certains autres ne disposent, telle la Libye, que de ressources fossiles non renouvelables.

La surexploitation d'aquifères côtiers a déjà provoqué de nombreuses infiltrations d'eaux salées irréversibles alors que l'engrèvement des barrages entraîne des pertes annuelles de capacité utile de 2 à 3%, remettant en question la durabilité des systèmes d'exploitation.

Les conflits d'usages et d'intérêts entre l'amont et l'aval, les villes et l'agriculture, le court et le long terme, ont tendance à s'aggraver. Malgré des coûts de production élevés, le recours aux ressources non conventionnelles est déjà important dans certains pays: réutilisation d'eaux usées traitées ou de drainage, et dessalement. La poursuite des tendances actuelles conduirait à un accroissement de la demande d'au moins 55% d'ici à 2025, dépassant les ressources en eau renouvelables dans une dizaine de pays du Sud.

Une politique de limitation des demandes en eau s'impose de toute urgence dans la région, ce qui implique, outre les politiques de gestion de la demande, un recours accru aux ressources non conventionnelles et, en particulier, des adaptations structurelles des politiques de développement agricole et rural en Méditerranée.



### LA PERTE DE BIODIVERSITÉ ET DE RESSOURCES VIVANTES

Tout au long de l'histoire, la pression humaine a prélevé un lourd tribut sur les ressources naturelles; ainsi a-t-elle entraîné la disparition de 50% des zones humides de la Méditerranée. La vulnérabilité des écosystèmes côtiers est la plus critique là où ils font face au processus de développement du littoral. L'urbanisation, la fragmentation des habitats, la déforestation, le surpâturage, la pollution et l'exploitation des sites naturels menacent le capital génétique de la région.

Comme dans d'autres régions du monde, le nombre d'espèces menacées augmente, et, pour les États, la meilleure approche de la conservation de la biodiversité commencera par une meilleure compréhension des espèces végétales endémiques, des espèces animales sauvages et domestiques, qui permettra d'obtenir des données pour l'élaboration d'indicateurs fiables des pressions qui s'exercent sur les espèces en cause. Pour l'heure, les pays travaillant dans le domaine des modifications génétiques contestent aux autres pays le droit d'invoquer le principe de précaution dans le souci de mettre leur agriculture traditionnelle à l'abri de ces développements.

### LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Bien que la pollution atmosphérique de la région ne contribue guère à la pollution globale, à l'échelle locale, autour des grandes métropoles, chauffage domestique, industries et transports entretiennent un brouillard photochimique aux effets inquiétants en termes de santé publique et de qualité de vie. Par exemple, le seuil toxique de 100 millilitres par m<sup>3</sup> d'air est dépassé à certains carrefours des grandes villes, et les poussières de ciment réduisent le rendement des oliveraies dans les pays du Sud.



### LA LITTORALISATION NON MAÎTRISÉE

La population de l'étroite frange littorale de la Méditerranée atteindrait les 200 millions en 2025, entraînant une forte concentration des activités économiques. Alors que, dans le Nord, la littoralisation a généralement suivi l'industrialisation, dans le Sud, l'attraction de la côte par rapport à l'arrière-pays aride précède le développement industriel, accentuant encore la pression au détriment d'un tourisme essentiellement balnéaire.

L'essentiel de l'accroissement de la population littorale se produisant dans le Sud, il est à craindre que les infrastructures d'accueil ne soient pas suffisantes en termes d'alimentation en eau, de traitement des déchets, de voirie, d'aménagement urbain et de lutte contre la pollution de l'air et le bruit. La densité des régions méditerranéennes est de l'ordre de 180 habitants/km<sup>2</sup> (en ne tenant pas compte des valeurs exceptionnellement élevées de Malte et de Monaco).

## LA DÉGRADATION DU MILIEU MARIN

En tant que réceptacle final des terres qui la bordent, la Méditerranée est soumise, par exemple, à des déversements de pétrole totalisant près de 600.000 tonnes par an, dont 30% atteignent le rivage et souillent les plages. Moins visible, la pollution par les hydrocarbures polybenzéniques et chlorés ainsi que par les métaux lourds peut affecter sérieusement la santé humaine. Plus vulnérables aux activités humaines et à la pollution, les herbiers de posidonies, qui fournissent le meilleur indicateur de dégradation du milieu marin méditerranéen, sont affectés.

Le développement d'aires spécialement protégées constitue l'une des mesures privilégiées pour protéger tortues, phoques moines, et autres espèces tant animales que végétales. Si un quart de toute la pollution de la Méditerranée due à des activités menées à terre se situe dans sa partie nord-ouest, les pays du Sud deviennent plus exposés à mesure que se poursuivent une urbanisation et une industrialisation non planifiées.



### L'AUGMENTATION DES DÉCHETS SOLIDES DOMESTIQUES ET INDUSTRIELS

Les déchets solides produits par les villes côtières, notamment d'emballages plastique, atteignent un demi million de m<sup>3</sup> par jour, de composition très variable en fonction du lieu et du niveau de revenus. Dans les pays de la rive Sud, les déchets de ce type augmenteraient de 43% sur 12 ans, avec un maximum en 2010. L'élimination des déchets, notamment le retraitement in situ, coûte cher, et il est souvent difficile de trouver des sites de décharge appropriés sur un littoral déjà suroccupé.

De plus, les ordures municipales sont souvent mélangées à des déchets d'origine hospitalière ou industrielle, ce qui les rend dangereuses. Lors des pluies, les eaux chargées de substances nocives s'infiltrent ou sont entraînées dans les cours d'eau, contaminant les sols, les nappes phréatiques et les eaux littorales. La pratique de l'incinération à l'air libre des déchets solides ne fait que déplacer le problème en transférant la pollution vers l'atmosphère.

### LES CONSÉQUENCES PRÉVISIBLES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Avec l'hypothèse - considérée comme prudente - d'une hausse de 1,5°C de la température et de 20 cm du niveau de la mer d'ici à 2025 en Méditerranée, les effets des changements climatiques ne feraient qu'exacerber ceux de la pression démographique sur le littoral dans les agglomérations urbaines du Sud et la nécessité d'accroître la production alimentaire et d'éliminer les déchets dans un environnement fragilisé par la surexploitation des ressources, la surfréquentation touristique et la pollution. La hausse des températures, l'allongement de la saison estivale et un déplacement vers le Nord de la zone à pluviométrie incertaine auraient des effets néfastes sur nombre de terres productives de la Méditerranée. Ainsi, l'intrusion d'eau salée dégraderait la qualité des aquifères d'eau douce côtiers.

### QUELQUES INDICATEURS PERTINENTS

**Les indicateurs présentés dans le Bilan stratégique de la CMDD ne couvrent pas tous les aspects du développement durable mais focalisent sur les tendances qui prévalent dans la région. La priorité a été accordée:**

- **aux indicateurs des pressions et des forces agissantes qui aggravent un état déjà dégradé en rompant l'équilibre très fragile entre développement et environnement;**
- **aux indicateurs des réponses économiques, politiques, institutionnelles visant à réduire ces pressions et à améliorer la situation;**
- **aux indicateurs de population et société.**

**Ces indicateurs comprennent notamment:**

**le taux de croissance de la population; le taux d'emploi, l'accès à l'eau potable; la consommation annuelle d'énergie par habitant; le taux de croissance de la population urbaine; la surface forestière protégée en % de la surface forestière totale; le taux de croissance de la population dans les régions côtières; la superficie des aires protégées côtières; les investissements directs étrangers; la part des terres arables irriguées; le nombre et la puissance moyenne des bateaux de pêche; la part de la consommation des ressources énergétiques renouvelables; l'indice de production d'eau non durable; les émissions de gaz à effet de serre; et le taux net de migration.**

## INSTRUMENTS ET ACTEURS RÉGIONAUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MÉDITERRANÉE

Pour le développement durable de la Méditerranée, une phase de transition comblant le hiatus entre ce qui est souhaitable et ce qui est réalisable sera nécessaire. Une telle démarche implique une ferme volonté politique des États méditerranéens, appuyée par des bailleurs de fonds, une intégration bien comprise de l'environnement et du développement, s'inspirant des principes d'égalité et de solidarité.

### La durabilité est multidimensionnelle

Le concept de développement durable intègre les dimensions économique, écologique, sociale, culturelle et politique. Évaluer le processus susceptible de mener dans la voie de la durabilité nécessite de se référer à chacune de ces cinq dimensions de manière à la fois systémique et holistique. Les indicateurs susceptibles d'aider à cette évaluation comprennent, par exemple, le renforcement de la coordination intersectorielle des politiques, la création d'instruments de politique, de gestion, d'évaluation et de suivi du processus de durabilité.

**Les partenaires importants du PAM dans la recherche de la durabilité dans l'ensemble de la région sont :**

- le Partenariat euroméditerranéen, à travers le programme d'assistance MEDA, avec le soutien de la BEI, qui se propose de faire de la Méditerranée "un espace de prospérité partagée";
- le METAP, programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen;
- des organismes régionaux comme le CEDARE (Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe) et la Ligue des États arabes;
- Les Nations Unies à travers certaines de leurs agences spécialisées, dont l'OMS, l'OMI, l'OMM, l'UNESCO, l'AIEA, le PNUD et la FAO, ou les bailleurs de fonds comme la Banque mondiale;
- les principaux groupes de la société - ONG, organisations professionnelles, collectivités locales et associations notamment.

### La Convention de Barcelone et ses Protocoles - un cadre juridique négocié

La Convention de Barcelone a été adoptée en 1976 pour appuyer les efforts collectifs des États méditerranéens et de l'Union européenne dans le domaine de la lutte antipollution. Depuis lors, les considérations énoncées dans le mandat du PAM ont été étendues à une conception plus vaste de la protection de l'environnement. En 1995, la Convention a été révisée pour tenir compte de cette extension et elle comprend maintenant six Protocoles consacrés respectivement aux domaines suivants: immersion de déchets en mer Méditerranée par les navires et aéronefs; lutte contre la pollution de la mer par les hydrocarbures et autres substances nuisibles

en cas de situation critique; protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique; aires spécialement protégées et conservation de la diversité biologique; protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation "offshore"; et prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux.

### **Un Plan d'action pour la Méditerranée structuré**

La reformulation du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) en 1995 en vue d'y intégrer pleinement les principes du développement durable et la création, la même année, de la Commission méditerranéenne du développement durable (voir section suivante) en tant qu'organe de consultation, ont permis de mettre en exergue l'importance croissante du développement durable pour les acteurs régionaux.

Les liens organiques avec le PNUE et les préoccupations des Parties contractantes se sont concrétisés dans les objectifs révisés du PAM, reflétant la nécessité de stratégies plus à même d'apporter des solutions aux problèmes communs de développement, impliquant plus largement les acteurs de la société, et la nécessité aussi de protéger le patrimoine méditerranéen. Les décisions sont prises sur la base d'un consensus, comme lorsqu'il s'agit de revaloriser l'information et de favoriser une participation plus active du public.

**Les douze domaines d'action prioritaires relatifs au développement durable, retenus en 1995 jusqu'à l'horizon 2005 dans le document fondateur du PAM II, concernent notamment :**

**L'intégration de l'environnement dans le développement; la gestion intégrée des ressources naturelles; la gestion intégrée des zones côtières; la gestion des déchets; l'agriculture; l'énergie et l'industrie; le transport; le tourisme; le développement urbain et l'environnement; l'information; l'évaluation et la prévention de la pollution marine; la conservation de la nature, de la vie sauvage et la protection des sites historiques et culturels.**

### **L'Union européenne, la Méditerranée et le développement durable**

Les effets du marché unique sur le développement des pays méditerranéens sont ambivalents: l'augmentation de la consommation, de la prospérité et des niveaux de vie est assurément un aspect bénéfique de cette intégration économique, mais avec, en contrepartie, des effets néfastes pour l'environnement en termes de transports de marchandises, de génération de déchets domestiques, de généralisation de modes de consommation non durables.

Les fonds structurels et de cohésion ont aussi largement bénéficié aux États membres de l'UE, en permettant une mise à niveau des équipements publics, notamment pour l'environnement; mais bien des infrastructures, notamment routières, construites avant l'instauration récente des études d'impact et l'adoption de directives environnementales plus contraignantes, se sont traduites par de sérieuses atteintes aux paysages et aux habitats naturels.

Enfin, parmi les aspects positifs, la législation environnementale européenne a favorisé l'émergence des politiques et capacités environnementales, non seulement dans les États membres de l'UE mais aussi au sein des pays méditerranéens candidats à l'adhésion. Malgré tout, on ne saurait encore parler d'une véritable politique de développement durable dans les pays de l'Europe du Sud.

La politique de coopération et de partenariat de l'Union européenne avec des partenaires méditerranéens extérieurs est une constante déjà ancienne (avec l'UE comme Partie contractante depuis le lancement du PAM). Il convient de souligner l'importance d'instruments communautaires tels que LIFE-Pays tiers et, depuis 1995, du partenariat euroméditerranéen, soutenu par des mécanismes de financement importants, issu du processus de Barcelone, qui vise à créer une zone de prospérité partagée et est doté d'une enveloppe substantielle destinée à des projets environnementaux.

Le partenariat euroméditerranéen a également favorisé la mobilisation de la société civile, en particulier de toute une série d'ONG méditerranéennes autour du futur de la région, notamment dans le cadre d'un débat sur l'évaluation du caractère durable de la zone méditerranéenne de libre-échange et, plus généralement, de son développement économique.

### **Autres acteurs multilatéraux**

Conçu à l'origine comme un instrument destiné à combler les failles entre les politiques et les instruments institutionnels nécessaires à la mise en œuvre du développement durable, *le Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen (METAP)*, financé par la Banque mondiale, la BEI et le PNUD, a développé une stratégie spécifique en matière de développement durable en faveur de 14 pays de la région et fourni un cadre méditerranéen aux échanges d'expériences et d'expertises entre les acteurs concernés par des problèmes communs. Il collabore avec le PAM et les CAR et sera, par exemple, associé au Programme d'actions stratégiques du PAM destiné à combattre la pollution due à des activités menées à terre.

Le METAP identifie et jette les bases de projets, renforce les capacités de gestion de l'environnement, élabore et met en œuvre des politiques de développement durable et mobilise des fonds destinés à des investissements en faveur de l'environnement. Entre 1990 et 2000, le METAP a réuni quelque 59 millions de dollars pour financer ses activités d'assistance technique. Ses programmes plus récents ont été affectés par un écart entre les ambitions affichées et les montants effectivement rendus disponibles et par le nombre restreint d'études de faisabilité et d'investissement pour les projets envisagés.

Le CEDARE travaille avec 32 pays arabes et européens. Ses programmes prioritaires ont trait à la gestion des ressources naturelles, dont celles de la zone littorale, à l'urbanisation et aux établissements humains, ainsi qu'aux aspects socio-économiques du développement durable. Ses autres domaines privilégiés sont l'information et la sensibilisation, et 10% de ses ressources sont affectées à l'assistance technique aux études d'impact.

Ses ressources humaines propres appellent une meilleure organisation pour permettre de couvrir l'assistance technique indispensable pour formuler des stratégies globales et de promouvoir une gouvernance locale participative en faveur du développement durable, et le programme devrait se fixer des objectifs plus quantifiables et réalistes. Bien que travaillant étroitement avec le PAM, par exemple à l'organisation d'ateliers conjoints, le domaine de leur coopération reste à élargir, et ce d'autant que plusieurs pays arabes sont Parties contractantes.

## Les organisations des Nations Unies

Bien que, ces dernières années, la quête de la durabilité ait été inscrite au cœur du mandat des Nations Unies, l'élément moteur de la coopération reste l'amélioration des mécanismes et instruments du marché dans le cadre de la libéralisation et de la globalisation. Un grand nombre d'organisations sont actives dans la région méditerranéenne sur une base régulière.

Ainsi, le PNUD a lancé l'initiative Capacité 21 dans le but de développer les aptitudes des pays méditerranéens non européens à intégrer les principes de l'Agenda 21 dans leur planification nationale et leur développement. Il intervient aussi par le biais de divers programmes pour aider à atténuer le coût de la mondialisation, à ce que les États ne soient pas seulement des pourvoyeurs de services sociaux mais évoluent en gardiens de la justice sociale, à développer des pratiques de gestion urbaine plus respectueuses des habitants et de leur environnement, et à la mise en place de stratégies d'éradication de la pauvreté.

Toutefois, au cours de la dernière décennie, la coopération s'est avérée plus difficile en raison des montants stables, voire en diminution, qui lui ont été alloués, des critiques adressées aux modèles de coopération - quand ils n'étaient pas récusés - du fait qu'ils ne focalisaient pas assez sur le renforcement des capacités et les transferts de technologies. Surtout, les institutions de financement internationales continuent de privilégier "l'approche projet" par rapport à "l'approche programme", et encore moins "l'approche développement durable", et l'on relève un manque de coordination et des doubles emplois des programmes.

Si les organisations des Nations Unies fournissent une assistance technique précieuse, beaucoup reste à faire dans le sens de l'intégration effective des considérations sociales, économiques et environnementales dans la recherche et la réalisation du développement durable, et la région méditerranéenne pourrait bien servir de région pilote.



## Les principaux groupes de la société

Le rôle des ONG à vocation environnementale, des autorités locales, des scientifiques et des acteurs économiques a été mis en relief et, au cours de la dernière décennie, il n'a cessé de s'affirmer en s'inscrivant dans la trame des initiatives en faveur de l'environnement en Méditerranée. À Rio, la CNUED a officiellement adopté le concept de développement durable, dont la dimension sociale nécessite notamment qu'une priorité soit accordée à la sensibilisation, à l'éducation et à la participation. L'engagement et l'implication des groupes majeurs de la société ont-ils été jugés indispensables à la mise en œuvre de l'Agenda 21, d'où la décision des Parties contractantes, prise très rapidement, de traduire l'esprit de ce changement au niveau régional. En Méditerranée, cette participation s'est déjà manifestée dans les domaines de l'information, de la sensibilisation du public, de l'éducation environnementale, et sur des questions comme le tourisme ou la conservation des tortues marines, des cétacés, de la végétation marine.

### **Autorités locales, acteurs socio-économiques et ONG de Méditerranée : trois groupes auxquels la CMDD s'est ouverte**

Les *autorités locales* font fréquemment partie intégrante de structures gouvernementales et se voient de plus en plus transférer de pouvoirs de décision et de ressources à mesure que la région suit les tendances à la décentralisation qui se font jour dans le monde. Elles apportent leurs connaissances approfondies des questions que soulève la gestion concrète, au quotidien, des problèmes d'environnement, et leurs compétences techniques en matière de planification, de gestion de l'eau, d'assainissement, de transports urbains. Les collectivités côtières, notamment, ont un passé séculaire d'échanges directs à travers le système de villes jumelées et leurs associations, et, plus récemment par le biais du réseau MedCités et des activités des Centres régionaux. Elles ont commencé à développer ces échanges à un échelon supérieur - comme celui des provinces et des régions.

Les *associations socio-économiques* sont encore peu organisées, bien qu'elles aient une longue histoire de participation active aux affaires publiques et de défense de leurs intérêts communs. Un défi propre à la Méditerranée tient au grand nombre de PME ayant peu de liens entre elles, à un secteur industriel public atteint d'inertie et à des multinationales dynamiques. L'ampleur des problèmes générés par l'industrie, le tourisme, le transport et l'agriculture dans l'ensemble de la région justifierait, de la part du secteur, une structuration plus marquée qui permettrait d'assurer une représentation plus appropriée au sein de la CMDD.

Les *ONG environnementales*, tout en impliquant le public - élément décisif pour diffuser le concept de développement durable - apportent une vision neuve, critique, exigeante, qui contribue à la qualité du débat régional sur l'environnement et le développement, ainsi qu'une excellente connaissance scientifique des dossiers d'environnement et des solutions qu'ils appellent. Elles contribueraient davantage à la durabilité dans la région en réagissant moins en fonction de l'actualité et en inscrivant leur action dans le long terme. À cet égard, les nouvelles formes de collaboration qui se développent entre les organisations gouvernementales et les ONG sont prometteuses.

### **Autres composantes essentielles**

L'apport potentiel d'autres groupes sociaux aux initiatives en faveur du développement n'est pas à sous-estimer. Les associations de consommateurs exercent une grande influence sur le choix des dépenses des familles, et les médias bénéficient d'une audience incontournable. Les enfants et les jeunes représentent la majeure partie de la population dans les pays de la rive Sud et, à ce titre, figurent en bonne place dans l'Agenda 21. Enfin, une contribution plus substantielle du monde scientifique et universitaire serait également souhaitable.

## LA COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme il a été mentionné plus haut, la CMDD a été créée comme forum de dialogue ouvert dans le cadre du PAM en vue de fournir des avis sur des programmes et de formuler des recommandations aux Parties contractantes. Elle s'est développée avec pour toile de fond une démarche consistant à intégrer de plus en plus la perspective du développement durable dans toutes les activités et les orientations des programmes du PAM.

La création de la CMDD s'inscrit dans l'objectif régional à long terme d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie de développement durable, elle-même fondée sur des stratégies et commissions nationales de développement durable et autres mécanismes d'appui.

La CMDD identifie et évalue les problèmes économiques, environnementaux et sociaux majeurs dans l'esprit de l'Agenda MED 21. Elle est censée suivre la mise en œuvre des recommandations qu'elle adresse aux Parties contractantes et promouvoir la coopération et l'échange d'informations sur les activités ayant trait au développement durable en Méditerranée.

Largement ouverte à la participation des principaux groupes de la société (15 représentants des autorités locales, des acteurs socio-économiques et des ONG y siègent à tour de rôle, sur un pied d'égalité avec les représentants gouvernementaux des 21 Parties contractantes).

Les huit thèmes retenus jusqu'à ce jour par la CMDD comme programmes d'activité pour ses groupes de travail sont les suivants: gestion des demandes en eau; gestion durable des zones côtières; indicateurs pour le développement durable; tourisme; information, sensibilisation du public, éducation environnementale et participation; libre-échange et environnement; industrie; et développement urbain. La plupart de ces thèmes ont donné lieu à des recommandations qui ont été adoptées par les Parties contractantes.

### **Le développement durable en Méditerranée - tendances et incertitudes**

Les activités du PAM ayant trait au développement durable sont appréhendées en les plaçant dans le cadre plus large du contexte socio-économique et des grandes tendances qui se dessinent: mondialisation, prise de conscience de la société à tous les niveaux, renforcement du processus participatif, politiques de libre-échange et impacts des nouvelles technologies. Le développement durable étant aujourd'hui globalement admis comme le cadre conceptuel général pour la formulation et l'évaluation des politiques nationales, ce sont les spécificités régionales, nationales et locales qui conditionnent en pratique sa mise en œuvre.

La création de la CMDD et la réalisation de son programme ont induit au sein du PAM des activités additionnelles qui se développent et soulèvent des questions quant à sa fonction précise. Comme il est peu probable qu'augmente substantiellement le niveau de contribution des Parties contractantes au financement du PAM, il sera nécessaire de rechercher des fonds extérieurs.

## **La CMDD: un examen des imperfections**

Les faiblesses de la CMDD relevées par le Bilan stratégique ont trait à sa politique, à son fonctionnement et à ses relations avec les États et les acteurs internationaux, et notamment avec la structure du PAM.

Le mandat de la Commission n'aborde pas les questions procédurales, et en particulier, ne fait pas mention de l'évaluation et du suivi des décisions approuvées par les Parties contractantes, ce qui a créé une certaine ambiguïté quant au rôle de la CMDD au sein du PAM: est-ce un forum ou, au contraire, une structure opérationnelle?

En outre, du fait de la part respective inégale, dans la composition de la CMDD, des représentants de la société et des représentants des Parties contractantes (gouvernements et UE), il y a une certaine prédominance de ces derniers, ce qui, toutefois, n'a rien de surprenant si l'on garde à l'esprit que le PAM reste une institution intergouvernementale.

En dépit de ses efforts pour concilier la nécessité d'être représentative avec celle de renouveler périodiquement les trois catégories sociales qu'elle intègre, la participation de ces dernières aux réunions de la CMDD et à ses groupes de travail thématiques n'a pas toujours été très assidue. Il faut l'attribuer en partie au fait que ces catégories n'ont pas su pleinement tirer parti du forum que leur offrait la Commission. Cependant, il convient de noter qu'aucune divergence majeure n'a fait surface au sein de la CMDD entre les membres gouvernementaux et non gouvernementaux.

L'expérience montre que les membres de la société interfèrent de différente façon au niveau local à travers le processus d'Agendas 21 et par la participation des ONG à certaines activités des autorités locales, alors que le secteur économique est en relation régulière avec les gouvernements locaux et nationaux. Il est rare que les acteurs de la société civile se concertent et comparent leurs positions.

La CMDD constituant un instrument de promotion du développement durable, il importe qu'elle soit assez souple pour identifier en permanence de nouveaux groupes cibles et leurs représentants. La pression de l'opinion publique a aussi un rôle énorme à jouer, comme aucune vision partagée du futur à moyen terme du bassin méditerranéen n'a émergé à ce jour pour guider les actions des États riverains. Et surtout, il existe un besoin urgent d'impliquer un segment plus large de la société dans tous les projets du PAM.

## **Les opportunités d'améliorer le rôle de la CMDD**

Le Bilan stratégique recense un certain nombre d'opportunités pour améliorer le fonctionnement du système dans le contexte des activités de la CMDD et au niveau général du PAM.

Elles comprennent: l'identification d'indicateurs de performance plus appropriés lors de l'élaboration des propositions de programme; la modification du modèle de présentation des rapports nationaux à préparer par les Parties contractantes afin d'obtenir un rapport explicite sur l'application des recommandations faites par la CMDD; et l'attribution de la responsabilité du suivi à l'Unité de coordination, l'information en retour étant transmise à la CMDD et incluse dans le rapport d'avancement destiné à la réunion ordinaire des Parties contractantes.

Si la méthode de travail de la CMDD s'est avérée efficace et relativement peu coûteuse, la logistique des rapports à établir sur le sort des activités une fois qu'elles ont obtenu l'approbation des Parties contractantes devrait

être affinée, compte tenu notamment de la faiblesse relevée dans la région quant à sa capacité de transfert des technologies. En outre, les interrelations de la CMDD avec d'autres composantes du PAM sont à mieux définir.

Le rôle des CAR et du MED POL en termes d'ouverture de passerelles vers le développement durable est également à préciser; il devra être dirigé par un rôle de coordination plus actif de l'Unité du PAM, et avec probablement davantage d'effectifs. Avec leurs connaissances et leurs compétences techniques, des capacités d'analyse reconnues, les CAR sont tout indiqués pour ce rôle.

Habités à appréhender le développement durable dans sa globalité tout en focalisant sur ses aspects pratiques à l'échelon infra-national et local, ils devraient être à même d'opérer la distinction entre les recommandations pragmatiques et les grandes orientations, souvent de nature politique générale. Comme l'application des recommandations du groupe de travail thématique sur la gestion durable des zones côtières devrait se faire dans le cadre des Programmes d'aménagement côtier, la CMDD pourrait tirer parti de l'étude des projets menés à ce titre dans divers pays.

Bien que la coopération internationale actuelle du PAM dans le domaine du développement durable soit importante, il n'existe pas de documents spécifiques sur cet aspect. Il y a encore place pour une vision plus étroitement partagée et une coopération rationalisée pour éviter les doubles emplois. Mais la nécessité bien ressentie d'une "coopération renforcée" se doit toutefois d'être étayée par une analyse approfondie des politiques, buts, bénéfices et améliorations possibles à réaliser.

Il est déjà manifeste, par exemple, que pour faire avancer la cause du développement durable, il s'impose d'adopter une approche sélective concernant les partenaires internationaux potentiels, en s'attachant aux plus qualifiés, et de consolider et maintenir les relations avec la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD-ONU).



## LES ÉTATS MÉDITERRANÉENS ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Dans quelle mesure les gouvernements des pays méditerranéens ont-ils soutenu l'exécution de projets et activités visant la durabilité, des réformes institutionnelles ad hoc et le renforcement des activités, l'intégration des préoccupations environnementales dans les programmes de développement? Comment ceux-ci se sont-ils traduits en politique? En répondant à cette question, le Bilan appelle l'attention sur les progrès réalisés:**

- 1) dans l'atténuation ou le contrôle des pressions exercées sur les ressources et le milieu;**
- 2) dans l'intégration de l'environnement dans le développement;**
- 3) dans les performances des politiques menées.**

La synthèse des décisions, mesures et actions présentée ci-après est basée sur les informations contenues dans les questionnaires remplis par toutes les Parties contractantes ainsi que par certains des autres membres de la CMDD. Que toutes les Parties aient répondu est un signe encourageant qui reflète leurs préoccupations pour l'environnement méditerranéen, même si ces réponses ont tendance à taire en partie les difficultés pour donner une impression plus positive.

Tout d'abord, s'agissant de la maîtrise des pressions exercées sur l'environnement, la plupart des pays méditerranéens ont adopté ou se préparent à adopter des actions pour combattre la pollution émanant de diverses sources ou pour prévenir la pollution de la mer et des ressources en eau, pour protéger les forêts et certaines zones importantes.

Les informations obtenues révèlent que l'existence de cadres internationaux ou institutionnels a été un important catalyseur pour une meilleure prise de conscience des enjeux et un facteur incitatif à l'action.

Pour certaines pressions environnementales, telles que la désertification ou les gaz à effet de serre, l'action est encore à ses débuts. Des progrès doivent également être accomplis dans plusieurs domaines essentiels tels que la maîtrise de l'urbanisation, la gestion des déchets urbains et les transports, qui nécessitent des systèmes d'administration efficaces, de gros investissements et des mesures quasi coercitives.

Pour ce qui est de l'intégration de l'environnement dans le développement, les déclarations politiques ont rarement été suivies d'actions concrètes, et l'on note des inerties administratives à l'égard des changements qu'appelle une approche plus stratégique du développement durable.

Récemment, des initiatives allant dans le sens de cette intégration ont été lancées, notamment par la création de nouvelles structures ou mécanismes de consultation et de coordination (commissions nationales du développement durable, observatoires) ou l'élaboration de cadres politiques (Agenda 21 nationaux ou locaux). La priorité reste cependant orientée vers le développement, d'abord économique, dans une majorité de pays.

Si la plupart des pays méditerranéens ont ratifié les principales conventions internationales sur l'environnement ainsi que la Convention de Barcelone et ses Protocoles, les procédures actuelles de rapport ne permettent pas d'apprécier le degré et la qualité de la mise en œuvre.

Les politiques de durabilité, surtout en termes de mise en œuvre, en sont encore, peu ou prou, à leurs balbutiements, reflétant les écarts dans le niveau de développement entre les deux rives de la Méditerranée, une certaine inertie, et le compartimentage persistant des priorités environnementales qui en réduit la diffusion, alors que celle-ci est un facteur déterminant dans l'équation du succès. Cependant, le Bilan, dans une analyse sans complaisance des progrès réalisés à ce jour, met en exergue la volonté des principaux acteurs méditerranéens de hâter la mise en œuvre de ces politiques.

### *1) Contrôle des pressions exercées sur le milieu et les ressources*

Le Bilan stratégique passe en revue les diverses rubriques ci-dessus en donnant le bilan correspondant pour les divers pays. On conçoit que ces données ne peuvent être reprises dans la présente synthèse, et l'on se référera au texte du Bilan in extenso, comportant un examen détaillé, par pays, des efforts faits pour atténuer les pressions sur les ressources naturelles; il est possible de se procurer un exemplaire du Bilan en contactant PNUE/PAM.

### *2) Intégration de l'environnement dans le développement*

Au niveau législatif et institutionnel, les pays méditerranéens ont fait quelques progrès pour concilier développement et préoccupations environnementales. Dans plusieurs pays, il existe déjà des législations relatives à la protection de l'environnement, des observatoires de l'environnement-développement et/ou des commissions nationales du développement durable ou organes similaires de coopération interministérielle. Un certain nombre de pays adoptent des mesures pour intégrer les préoccupations environnementales dans des politiques nationales et locales spécifiques dans le cadre de la planification gouvernementale.

Cela se manifeste, par exemple, sous forme de plans d'aménagement du territoire, de programmes d'économies d'énergie et d'opérations dites "Autorités publiques vertes". De nombreux pays ont recours à des incitations financières et/ou à des amendes prohibitives pour contraindre les entreprises à adopter, par exemple, des procédés de production plus propre ou des mesures de lutte contre la pollution à la source.

Le secteur privé a lancé, dans plusieurs pays, des initiatives du type éco-labélisation en réponse aux pressions des consommateurs, ainsi que des initiatives de sous-traitance de l'exploitation des réseaux d'assainissement, ce qui a contribué à rationaliser et améliorer la prestation de services. Les initiatives de coopération bilatérale se multiplient aussi dans les domaines législatif, institutionnel et technique.

Des mesures visant à mieux sensibiliser le public à l'importance du développement durable et à promouvoir sa participation sont prises dans maints pays de la région. Elles comprennent un renforcement des activités de recherche, des campagnes de protection de l'environnement telles que des "journées nettoyage", des formules de recyclage et des projets éducatifs ou de formation continue ambitieux.

Bien que l'adoption de mesures de protection globale de l'environnement par les pays méditerranéens, membres ou non membres de l'UE, bénéficie de plus en plus des projets de l'Union européenne, une ratification accélérée de tous les Protocoles révisés de la Convention de Barcelone donnerait une impulsion décisive à la gestion durable d'un littoral soumis à des pressions excessives.

Pour une revue plus complète, par pays, des mesures prises pour concilier préoccupations environnementales et croissance économique, on se référera au Bilan stratégique in extenso dont on peut se procurer un exemplaire en contactant PAM/PNUE.

### *3) Performances des politiques menées*

Les performances des politiques menées dépendent, en fin de compte, de l'action qui fixe les priorités et le cadre institutionnel au niveau national. Dans l'ensemble, elles sont plus évidentes en termes d'adoption de politiques appropriées respectant les principes du développement durable qu'en termes de mise en œuvre de ces politiques. Cela est dû en partie aux délais inhérents aux difficultés du passage du concept à l'opérationnel, mais aussi aux inerties institutionnelles.

## **Performances et conditions du développement**

Si les pays de la rive Nord sont plus avancés en termes de politique suivie, ils accusent parfois des retards par rapport à d'autres pays européens qui ont de plus fortes traditions en matière de sensibilisation écologique, de mécanismes institutionnels de coopération, de participation au processus décisionnel et d'établissement des priorités - conditions du développement durable.

Les économies émergentes dans le Sud et l'Est de la Méditerranée font face à l'exode rural et aux migrations vers les grands centres du littoral avec des structures institutionnelles quelque peu défailtantes. Bien qu'une certaine innovation ait permis à ces pays d'adopter de nouveaux concepts comme autant de pas en direction d'une politique de développement durable, la grande majorité de la société reste peu concernée par ces tendances.

Pour l'heure, les efforts de développement et de restructuration mettent surtout l'accent sur la performance économique aux dépens des principes de durabilité. Des rigidités sociales et des ressources administratives et financières limitées aggravent le problème.

Les économies en transition sont souvent issues d'un système d'économie planifiée fortement centralisée qui ne les porte pas vers les concepts novateurs de partage des responsabilités et de mobilisation des acteurs sociaux, bien que quelques avancées sociales atténuent parfois les blocages. Plusieurs conflits régionaux récents, qui ont affecté les mouvements de population, les performances économiques, et aggravé la difficulté d'accès aux ressources, ont restreint les choix politiques.

## **Performances et structures institutionnelles**

La plupart des pays du Nord de la Méditerranée, dotés d'institutions développées et de responsabilités politiques bien établies, ont donné la preuve de nombre d'initiatives en faveur du développement durable.

Plusieurs pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, disposant de systèmes administratifs relativement peu développés et de partenaires institutionnels fragiles ont enregistré moins de succès dans leur politique de développement durable.

## **Institutions régionales et développement durable**

Des efforts déployés au niveau méditerranéen et suscités par des institutions régionales ont permis de manifester un engagement envers la durabilité. Le PAM est crédité d'un rôle important dans la sensibilisation des gouvernements, notamment par ses initiatives novatrices comme la création de la CMDD en tant que mécanisme complémentaire de promotion des concepts. L'Union européenne, à bien des égards, a joué un rôle pionnier, notamment à travers son programme d'action "vers la durabilité" en cours d'actualisation.

Cependant, ses projets dans ce domaine n'ont pas eu l'effet attendu sur le reste de la politique communautaire, encore guidée par la primauté de l'économie. L'UE a initié un certain nombre d'initiatives régionales telles que le partenariat euroméditerranéen et le SMAP (Plan d'action environnemental à court et moyen terme), mais rares sont les actions concrètes qui émergent. Dans l'ensemble, les groupes régionaux et les réseaux sont mieux préparés que les acteurs individuels pour instaurer les politiques de développement durable.



## **Développement durable et politiques nationales**

Le développement durable ne semble guère influencer les politiques de nombre de partenaires en Méditerranée, en dehors de la composante protection de l'environnement. Les priorités sectorielles prédominent encore, les politiques environnementales n'ont que peu d'impacts sur les politiques de développement. L'efficacité économique à courte vue reste la force motrice pour la plupart des pays méditerranéens. Les politiques doivent pourtant s'adapter à un nouveau consensus qui se dégage autour d'une interprétation nouvelle de l'équité sociale et à des préoccupations concernant l'environnement qui sera légué aux générations futures, et ce en dépit d'un manque de capacités financières et institutionnelles.

Les politiques environnementales sont encore trop sectorielles pour traiter des questions et des thèmes relevant du domaine de la démarche intégrée, les priorités actuelles se bornant pour l'essentiel à la protection de la nature et à la lutte contre la pollution.

Pour ce qui est du contenu, les politiques de développement durable en Méditerranée, si bien conçues qu'elles puissent être dans certains cas, n'ont pas permis de s'attaquer à trois problèmes majeurs:

- réforme de secteurs clés, notamment l'agriculture et le tourisme;
- maîtrise de l'urbanisation et de la littoralisation;
- développement des infrastructures dans le respect des ressources et du patrimoine locaux.

D'une manière plus positive, les Parties contractantes et certains membres de la CMDD considèrent que pratiquement toutes les actions relatives à la protection de l'environnement s'intègrent dans une logique de développement durable à mesure que la région est confrontée à la montée des bouleversements économiques, technologiques et socio-culturels, à la mondialisation et aux impacts du tourisme.

Bien que de pareilles réformes appellent encore un renforcement considérable des capacités et une multiplication des actions concrètes, il est encourageant de constater que les enjeux du développement durable sont de plus en plus introduits, voire intégrés, dans les plans de développement.

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MÉDITERRANÉE: PROPOSITIONS D'ACTION

### Un avenir rationnel pour le développement durable en Méditerranée

Le Bilan stratégique avance un certain nombre de propositions que le PAM pourrait suivre pour tirer le meilleur parti du concept de développement durable dans la région. Elles comprennent l'octroi d'une assistance juridique aux États pour faciliter l'adoption de nouveaux instruments légaux et l'établissement d'une nouvelle stratégie de recherche de financements extérieurs.

Le PAM doit favoriser une approche "de bas en haut" plus marquée qui privilégie les engagements concrets plutôt que généraux; il doit aussi accroître son rôle de diffusion de l'information. Il lui incombe de faciliter l'implication des pays dans le processus de développement durable par la formulation d'actions concrètes à mettre en œuvre dans les principaux secteurs de développement comme l'expansion des zones côtières, et de revoir le mandat de ses CAR afin qu'ils prennent mieux en compte les questions de développement durable et les besoins des activités qui en découlent.

D'autres améliorations sont également à apporter, comme la communication d'une information plus qualitative, l'éclairage par des exemples de bonne pratique, une sensibilisation plus forte aux questions d'environnement, une action en direction des consommateurs appuyée par les médias, et davantage d'Agendas 21 locaux.

Les ONG ont un rôle décisif à jouer en incitant les divers secteurs de l'opinion à s'impliquer plus effectivement dans le développement durable de la région.

Les autorités locales sont également des partenaires essentiels puisque les efforts internationaux et locaux n'acquièrent une forme de concrétisation qu'au plan local, et elles peuvent jouer un rôle accru pour relever le défi de la littoralisation.



Il ne faudrait pas sous-estimer l'importance de la mobilisation des acteurs socio-économiques pour le développement durable de la région, puisque toutes les activités et initiatives dépendent des choix autonomes de ces acteurs et des gouvernements. Il convient de rechercher de nouveaux modèles de développement tenant davantage compte du bien-être social de toute la population et des préoccupations environnementales.

Il est évident que le coût environnemental, économique et social que certains pays auront à acquitter à court terme, dans un contexte d'intégration et de libéralisation qui privilégie les mécanismes du marché, ne sera acceptable que si de sérieuses mesures d'accompagnement sont adoptées pour atténuer l'impact sur les couches sociales les plus défavorisées.

Au niveau national, les difficultés de concrétisation des mesures décidées par la communauté méditerranéenne en faveur du développement durable montrent que le nouveau concept n'a pas encore mobilisé l'ensemble des forces vives de la société et que les États tardent à mettre en œuvre certaines des décisions prises.

Bien que très active, la coopération en Méditerranée, qui reste à intensifier, est affectée, d'une part, par l'absence d'une vision commune et, d'autre part, par l'inadéquation des ressources disponibles pour le développement et les investissements au regard de l'ampleur des tâches à accomplir, et cela sur fond d'aggravation des déficits des échanges extérieurs que connaissent une majorité des pays méditerranéens.

En dehors d'un élan politique conséquent, toute transition vers le développement durable nécessite un modèle de référence identifiant et traduisant une vision partagée ainsi qu'une stratégie cohérente à même de guider les diverses étapes de sa mise en œuvre. À cet effet, la CMDD propose les actions suivantes,

## Une vision commune et une stratégie régionale

Le Bilan stratégique invite les Parties contractantes et les partenaires concernés à élaborer une Stratégie méditerranéenne de développement durable, dans le cadre du PAM, en vue de son éventuelle adoption lors de la Treizième réunion ordinaire de 2003. Priorité étant accordée à la mise en œuvre des propositions de la CMDD dans les principaux domaines examinés, cette Stratégie devrait:

- prendre en compte la diversité des systèmes politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux existants;
- faire jouer pleinement leur rôle aux États et aux autorités locales;
- respecter les valeurs multiples des sociétés méditerranéennes;
- s'appuyer sur toutes les composantes de la société;
- promouvoir l'équité sociale;
- promouvoir le respect de l'intégrité des écosystèmes;
- appliquer une approche participative;
- identifier et promouvoir des méthodologies et outils adéquats;
- promouvoir le transfert et la maîtrise des technologies plus propres;
- promouvoir la coopération bilatérale et régionale;
- prendre dûment en compte le principe de responsabilité commune mais différenciée;
- encourager la complémentarité et les synergies avec d'autres programmes pertinents;
- traduire au niveau méditerranéen les objectifs et propositions d'action de grandes conventions mondiales, ainsi que les recommandations de la CDD-ONU;
- faciliter la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et des recommandations du PAM;
- édifier les capacités requises pour répondre efficacement aux objectifs précités.

Les États méditerranéens sont également invités à élaborer ou réviser les stratégies nationales de développement durable, à tirer parti, dès que possible, des propositions de la CMDD. Ils sont exhortés à se doter de commissions nationales du développement durable ou d'autres formes de structure, représentatives des forces vives du pays, afin de renforcer la cohérence et la convergence de l'action, ce qui fait partie du processus vital de suivi des propositions de la CMDD.

S'agissant du cadre juridique du développement durable, les États sont invités à prendre des mesures bien précises, à savoir: actualiser et appliquer leurs instruments législatifs et réglementaires en cohérence avec les accords internationaux en matière d'environnement qu'ils ont ratifiés; parfaire l'organisation des structures institutionnelles nationales et locales concernées; et faciliter l'accès à la justice en vue d'assurer le respect du droit de l'environnement. En raison de l'importance stratégique du littoral, et de la nécessaire mise en œuvre des principes de gestion intégrée des zones côtières, il convient d'envisager l'attribution de pouvoirs supplémentaires aux autorités locales et la formulation de lignes directrices pour l'élaboration de nouvelles législations nationales. Tout en veillant à ce que les membres de la CMDD soient réellement représentatifs et toujours plus impliqués, il faudra optimiser la liaison entre la CMDD et le PAM.



## PRINCIPAUX CONTACTS

### UNITÉ DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE - PNUE/PAM

48, avenue Vassileos Konstantinou  
11635 Athènes, Grèce

Tel: 0030 1 72 73 100 (réception)

Tel: 0030 1 72 73 103 (bureau d'information)

Tel: 0030 1 72 73 118 (bibliothèque)

Fax: 0030 1 72 53 196 / 7

E-mail: unepmedu@unepmap.gr

E-mail: baher@unepmap.gr (bureau d'information)

Site web: www.unepmap.org

### PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

P.O. Box 30552

Nairobi, Kenya

Tel: 0025 4 2 62 40 01 / 2

Fax: 0025 4 2 22 68 90

E-mail: ipainfo@unep.org

Site web: www.unep.org

### PROGRAMME D'ÉVALUATION ET DE MAÎTRISE DE LA POLLUTION DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE (MED POL)

L'adresse est la même que pour l'Unité MED.

### CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

Île Manoel, GZR 03

Malte

Tel: 0035 6 33 72 968

Tel: 0035 6 99 79 78

(situations d'urgences seulement)

Fax: 0035 6 33 99 51

E-mail: rempec@waldonet.net.mt

Site web: www.rempec.org

### CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)

15, Rue Beethoven

Sophia Antipolis

06560 Valbonne

France

Tel: 0033 4 92 38 71 30

Fax: 0033 4 92 38 71 31

E-mail: planbleu@planbleu.org

Site web: www.planbleu.org

### CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)

11 Kraj Sv. Ivana

P.O. Box 74

21000 Split

Croatia

Tel: 0038 5 21 59 11 71

Tel: 0038 5 21 34 34 99

Fax: 0038 5 21 36 16 77

E-mail: pap@gradst.hr

Site web: www.pap-thecoastcentre.org

### CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)

Boulevard de l'Environnement

B.P. 337 1080 Tunis cedex, Tunisie

Tel: 0021 6 1 79 57 60

Fax: 0021 6 1 79 73 49

E-mail: car-asp@rac-spa.org.tn

Site web: www.rac-spa.org.tn

### CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDETECTION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)

2, Via G. Giusti

90144 Palerme, Italie

Tel: 0039 091 34 23 68

Fax: 0039 091 30 85 12

E-mail: ctmrac@tin.it

Site web: www.ctmnet.it

### CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)

Paris, 184-3

08036 Barcelone, Espagne

Tel: 0034 93 415 11 12

Fax: 0034 93 237 02 86

E-mail: cleanpro@cipn.es

Site web: www.cipn.es

### PROGRAMME POUR LA PROTECTION DE SITES HISTORIQUES CÔTIERS (100 SH)

Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille

10 Ter Square Belsunce

13001 Marseille, France

Tel: 0033 4 91 90 78 74

Fax: 0033 4 91 56 14 61

E-mail: ddrocourt@mairie-marseille.fr

## MEMBRES DE LA CMDD

### PARTIES CONTRACTANTES

ALBANIE

ALGÉRIE

BOSNIE-HERZÉGOVINE

CHYPRE

CROATIE

ÉGYPTE

ESPAGNE

FRANCE

GRÈCE

ISRAËL

ITALIE

LIBAN

LIBYE

MALTE

MAROC

MONACO

SLOVÉNIE

SYRIE

TUNISIE

TURQUIE

UNION EUROPÉENNE

### GROUPES MAJEURS

#### MEMBRES ACTUELS

ONGs

ENDA, Maroc

MEDCOAST, Turquie

MED FORUM, Réseau

MEDWET, Réseau

WWF

AUTORITÉS LOCALES

IFOCC / ULAI, Israël

MEDCITÉS, Réseau

MUNICIPALITÉ DE CALVIA, Espagne

MUNICIPALITÉ DE NAPLES, Italie

MUNICIPALITÉ DE TRIPOLI, Libye

ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

AFM, France

EOAEN, Grèce

FEI, Égypte

IME, France

MEDENER, Réseau

#### MEMBRES PRÉCÉDENTS

ONGs

APNEK, Tunisie

ECOMEDITERRANEA, Espagne

FIS, Malte

MIO-ECSDE, Réseau

WWF

AUTORITÉS LOCALES

CREE, Réseau

MEDCITÉS, Réseau

MUNICIPALITÉ DE DUBROVNIC, Croatie

MUNICIPALITÉ DE ROME, Italie

MUNICIPALITÉ DE SILIFKE, Turquie

ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

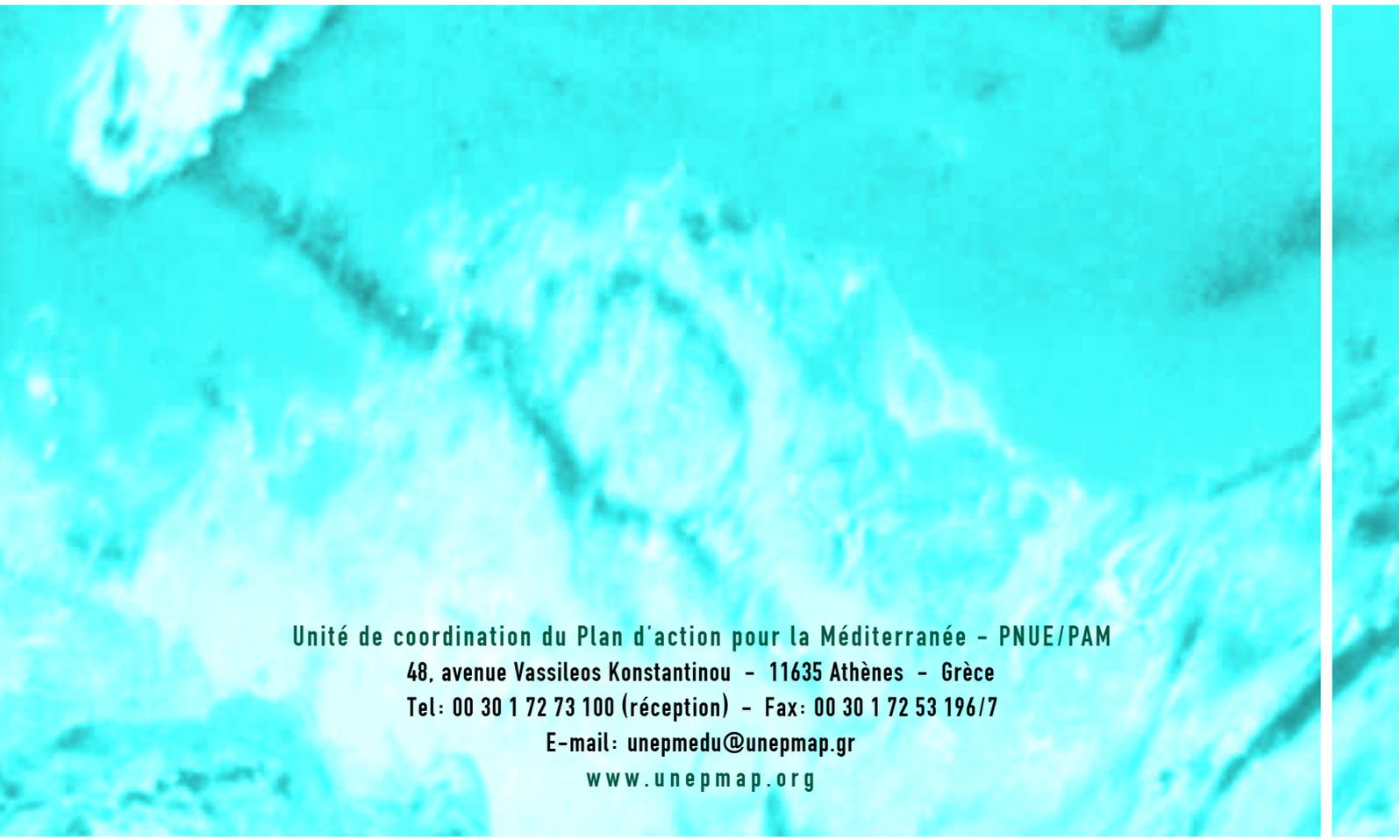
ASCAME, Réseau

CEFC / EUROCHLORE, Belgique

EOAEN, Grèce

FID, Morocco

RME, Réseau



**Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée - PNUE/PAM**

**48, avenue Vassileos Konstantinou - 11635 Athènes - Grèce**

**Tel: 00 30 1 72 73 100 (réception) - Fax: 00 30 1 72 53 196/7**

**E-mail: [unepmedu@unepmap.gr](mailto:unepmedu@unepmap.gr)**

**[www.unepmap.org](http://www.unepmap.org)**